

Public visé :

Toute personne titulaire du certificat de SST à jour de formation continue

Objectifs de la formation :

Maintenir et actualiser les compétences des sauveteurs secouristes du travail, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans le cadre du dispositif de formation à la prévention des risques professionnels de l'INRS et l'Assurance Maladie

Prérequis : Avoir participé à une session de formation SST Initial

Nombre de participants :

4 personnes minimum - 10 personnes maximum

Moyens et méthodes pédagogiques :

Méthode active permettant la participation du stagiaire, notamment par des Quizz.

Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire.

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

- Entraînement sur mannequin.
- Simulation d'accidents.
- Situations face aux risques spécifiques si nécessaire
- Validation des SST avec des mises en situations
- Évaluation de la formation et remise des livrets
- « **AIDE-MÉMOIRE** » INRS

Évaluation :

Grille de certification des compétences

Sanction :

Une attestation de formation et un certificat de sauveteur secouriste du travail seront remis à chaque stagiaire

Durée : 1 jour soit 7 heures

Modalités : Inter entreprise – Intra entreprise

Contenu de la formation :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s)
- Faire alerter ou alerter
- Secourir :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas
 - Situer le rôle de SST dans l'organisation de la prévention
 - Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
- Situer le rôle de SST dans l'organisation de la prévention
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise
- **Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours**
- **Actualisation des compétences du SST**
- **Évaluation des compétences des SST**